

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/68

Date de convocation
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 18

Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT

Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS

Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Thierry IMBERT

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

CB

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

Objet : Contrat de projet Animation Collective Famille

Monsieur le Maire expose :

La ville de Saint Nicolas lez Arras doit maintenir au centre social son caractère d'équipement de territoire à vocation sociale globale, d'équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle, de lieu d'animation de la vie sociale et de lieu d'intervention sociale concertées et novatrices.

Il convient de réviser le projet « Animation Collective Famille » en lien avec le projet d'Animation Globale et de solliciter l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais pour les 3 prochaines années.

Un travail de réécriture collective du contrat de projet d'Animation Collective Famille a été effectué, dans une démarche participative, où étaient impliqués les habitants, les partenaires, l'équipe du centre social et les élus concernés en fonction des besoins repérés.

Le travail de diagnostic partagé du territoire a permis de dégager 4 objectifs généraux à savoir :

- Renforcer la coordination du projet
- Promouvoir l'accessibilité à toutes les familles

- Soutenir l'éducation parentale
- Favoriser l'implication des familles dans le projet ACF

La circulaire Cnaf de juin 2012 sur l'Animation de la vie sociale réaffirme les attentes pour le développement, dans chaque centre social, d'un projet « familles ». Il doit répondre aux problématiques familiales du territoire et soutenir tout particulièrement les parents dans leur rôle éducatif.

Le projet familles, intégré au projet d'animation global du centre social, doit présenter les caractéristiques suivantes :

- Répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;
- Développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales ;
- Coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;
- Faciliter l'articulation des actions Familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.

Aussi, il vous est proposé d'adopter le projet d'Animation Collective Famille proposé et d'autoriser Monsieur Le Maire :

- à solliciter l'agrément « ACF » pour le centre social Chanteclair auprès de la Caisse d'Allocations Familiale et d'y déposer le nouveau projet.
- à signer avec la CAF du Pas de Calais, le contrat de projet ouvrant droit à la prestation de service Animation Collective Famille.
- à signer toutes les pièces administratives et financières relatives à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} octobre 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

